



**PRÉFET
DE L'ORNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Alençon, le 19 décembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMERCES : ouverture exceptionnelle autorisée des salons de coiffure et des instituts de beauté les dimanches 24 et 31 décembre 2023 dans l'Orne

Afin de permettre aux professionnels de faire face à la demande de leur clientèle en ces fêtes de fin d'année, et après concertation avec les organisations professionnelles et syndicales, **le préfet de l'Orne autorise par arrêté l'ouverture exceptionnelle des salons de coiffure et instituts de beauté les dimanches 24 et 31 décembre 2023.**

Pour les professionnels employeurs, les règles issues du Code du travail continuent naturellement à s'imposer :

- seuls les salariés ayant donné leur accord écrit pourront travailler ;
- le repos hebdomadaire du dimanche devra être maintenu sur un autre jour de la semaine ;
- les salariés concernés devront bénéficier des garanties et contreparties prévue aux articles L.3132-20 et suivants du Code du travail (notamment un repos compensateur et une rémunération au mois égale au double de la rémunération normalement due pour une durée équivalente).

La direction départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de l'Orne est le point de contact privilégié pour toute question :

Alexandre HAMARD – 02 33 32 51 77

**Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tel : 02.33.80.62.60 - Mél : pref-communication@orne.gouv.fr



Préfet de l'Orne



@Prefet61



prefet61

www.orne.gouv.fr

39 rue Saint-Blaise
61018 Alençon Cedex